

Les cas

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **55 (1917)**

Heft 24

PDF erstellt am: **15.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-213128>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ment, inattendu, de la gracieuse moitié des habitants de la cité ! Que signifiaient ces protestations qui ne rimaient à aucune discussion de la grave assemblée ? Jamais, au Sénat, il n'avait été question de paille chose.

Quand ces dames, calmées par la déclaration du président du Sénat, et un peu confuses, furent rentrées chacune en son logis et quand ils eurent la clef du mystère, les pères conscripts, en firent, dit-on, des gorges chaudes.

Aujourd'hui, la roue a tourné : ce sont les dames qui s'apprentent à rire.

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

II

Voici le résumé des comptes d'achats de blés faits en 1817, comptes qui accompagnaient la circulaire du Conseil d'Etat, que nous avons reproduite samedi dernier. Rappelons que ce document est la propriété de M. Eugène Ruffy, ancien président de la Confédération, qui a bien voulu le confier pour le *Conteur*, à notre collaborateur, M. Marc Henrioud.

Nous regrettons de ne pas publier ces comptes in extenso, mais cela était impossible pour deux raisons : ils sont trop longs et, pour leur donner toute leur valeur, il eut fallu les reproduire sous leur forme originale ; or, cela présentait, pour notre journal, des difficultés typographiques.

Blés achetés.

Sous ce titre de « blés achetés » figure l'énumération des achats, soit :

15.112 émines froment du poids d'environ 180 livres de marc chacune, achetées à Gênes par M. le conseiller d'Etat De La Harpe au prix de 42 francs 10 centimes de France, l'émine, en ayant égard au bénéfice fait sur le change du papier à Paris, remis en paiement.

27.000 sacs froment, du poids d'environ 110 livres de marc chacun, achetés à Livourne par le même agent. Le prix moyen revenant, y compris les frais de place, à 27 francs de France, le sac.

1.678 $\frac{7}{8}$ charges froment, du poids d'environ 243 livres de marc chacune, achetées à Marseille par MM. J. Blanc cadet et Cie d'ordre de M. De La Harpe qui sont revenus, y compris les frais de place à 60 francs 22 centimes et demi de France la charge.

Le poids net de ces trois achats, rendus à Marseille, était de 58,336 quintaux 82 livres. A ce poids il fallait ajouter le poids des sacs (480 quintaux 48 livres) pour former le *poids brut*, attendu que c'est dans ce dernier poids que les livraisons ont été faites aux souscripteurs, en leur abandonnant les sacs ; ce qui était un avantage pour eux, puisque ces sacs leur sont ainsi revenus à environ 6 batz, prix inférieur à leur valeur réelle.

Le Conseil d'Etat a fait encore acheter : 6.354 émines froment achetées à Gênes par M. le conseiller d'Etat De La Harpe, au prix de 53 francs 35 centimes de France l'émine, rendue franco sur les chars au dit lieu. Cette partie a été remise à la maison Paschoud-Rosset et Cie, à Vevey, pour en effectuer le transport.

4.736 sacs froment de différents poids achetés sur les marchés d'Allemagne par MM. Muret-Fasnacht, de Morges, et Burnet, président du Tribunal du district de Vevey, qui sont revenus au prix moyen de 27 francs, 9 batz le quintal de marc, en y comprenant les frais de place, de voyage et de change. Cette partie a été rendue à Yverdon.

661 quintaux et 66 livres de froment, achetés du sieur Jaunin cadet, de Vevey, à différents prix et qui, en terme moyen sont revenus au prix moyen de 27 francs, 3 batz, 2 rappes le quintal poids de marc net, remis sans sacs dans les greniers de l'Etat.

198 sacs froment reçus du Département des Finances, au prix moyen de 27 francs, 1 batz, 1 rappe le quintal de marc brut.

Le poids brut total des achats était, y compris les poids des sacs de 80,244 quintaux 5 livres.

Déchets à déduire.

Sur les 58,817 quintaux 30 livres de marc brut des trois achats partis de Marseille, il y a eu à leur

arrivée à Coppet un déchet de route de 542 quintaux 87 livres. Ce déchet fait le $\frac{11}{12}$ pour cent.

Sur les 11,336 quintaux 30 livres de marc brut du second achat fait à Gênes, expédié par le Simplon et le Mont-Cenis, il y a eu, à leur arrivée dans les greniers du canton, un déchet de route de 155 quintaux 62 livres. Ce déchet fait le 1 et $\frac{37}{100}$ pour cent.

Sur les 80,244 quintaux 5 livres de marc brut formant la totalité des achats, il y a eu dans les greniers, depuis leur arrivée jusqu'au 15 septembre 1917, un déchet de 633 quintaux 27 livres.

Ce déchet fait le $\frac{4}{5}$ pour cent, mais il y a compris l'allouance de $\frac{1}{8}$ pour cent, faite aux commissaires comme provision sur la partie des blés qu'ils ont livrée aux souscripteurs, et sur ceux qui ont été expédiés d'un entrepôt à l'autre. La provision sur ceux qui ont été vendus, leur ayant été payée en argent par l'Etat, pour le compte duquel ces ventes se faisaient.

Le total des déchets s'est élevé à 1331 quintaux 76 livres.

Déduction des déficits bonifiés par les internés.

Des 6,037 sacs de ceux venus par terre de Marseille à Lyon, il n'en est arrivé à Coppet que 6,033 ; la valeur des 4 manquants a été retenue au voiturier et se trouve portée à tant moins du compte de frais de M. Mercier, commissaire à Coppet.

Des 13,000 sacs venus par eau de Marseille à Lyon, le commissionnaire de Lyon n'en a reçu que 12,996, et a fait la retenue des 4 manquants, dont il a bonifié la valeur à tant moins de son compte de frais.

Des 12,996 sacs expédiés de Lyon à Coppet, il n'en est arrivé à Coppet que 12,982 ; la valeur des 14 manquants a été retenue aux voituriers et portée de moins dans le compte de M. Mercier.

Des 6,701 sacs expédiés directement de Gênes, il n'en est arrivé que 6,674 ; la valeur des 27 manquants a été bonifiée par le marc sur Paschoud, à tant moins de son compte.

Le total des déchets d'une part et de déduction des déficits bonifiés par les voituriers s'élevait à 1,431 quintaux 15 livres ; ce qui réduisait le total des achats à 78,812 quintaux 90 livres.

(A suivre.)

JEAN BOUGNET AU CINÉMA

ON nous écrit du Jorat.

« De temps en temps, un beau dimanche, on s'en va comme ça avec la bourgeoisie trouver le cousin Lucien, à Lausanne.

» Dimanche passé donc, on s'est levé à bonne heure ; la Marianne a mis dans son panier six œufs frais, un bon saucisson — avant, on en mettait deusse, mais allez-y voir à présent au prix où se vendent les cochons. Et hardi ! en route pour la capitale.

» Nous voilà donc arrivés chez le cousin. On se la serre, les femmes s'embrassent et la Marianne sort son petit commerce. Quand le cousin Lucien a vu le saucisson, l'emballage s'y n'en est pas tombé à la renverse.

— Non de sort ! qui m'a dit ; il est rude beau ; et puis qu'y sent bon ! Et dire qu'y en a qui prétendent que les paysans gardent tout pour eusses. Faut-y pourtant avoir mauvaise langue. On voit bien qu'y ne les connaissent pas. Allons voir boire un verre.

» Et on y a été. On en a bu deux, même trois, puis on s'en est revenu pour dîner. Et qu'on s'est régalé comme des empereurs, même mieux. C'est déjà pas si rigolo que ça d'être empereur par le temps qui court.

» L'après-dînée le cousin Lucien et la cousine Emma nous ont menés au cinéma. C'était la première fois que j'en voyais un. Et la Marianne aussi. Le cousin avait pris des billets de premières, et on était ma fi rude bien. Ça aurait été le mieux du monde ; mais voilà-t'y pas qu'au moment où ça commençait deux dames de la ville oh ! même du dehors, viennent s'asseoir juste devant moi et Marianne. Sitôt qu'on avait été à nos places, Marianne avait enlevé sa cape et moi mon chapeau, c'est du reste bien naturel.

Mais allez-voilà que les deux pernettes qui étaient devant nous aient ôté leurs clochers. Elles les ont laissés tout le temps. Et ma fi on n'a rien vu ou à peu près rien.

» En sortant, le cousin nous a demandé si on était content, si on avait ça trouvé beau. On lui a dit que oui pour ne pas lui faire de la peine. Mais quand on a été rentré à la maison, qu'on s'est eu couché et qu'on a eu éteint la chandelle, la Marianne m'a fait comme ça :

— Et dire que le cousin a là payé trois francs pour nous faire plaisir et qu'on n'a rien vu. C'est pourtant mal fait.

— Kaise-té, que je lui ai répondu, c'est une vergogne. Nous, les hommes, qu'on est obligé de tirer nos chapeaux dans la rue à ces pernettes, par le soleil, par la pluie, par la neige, et elles ne peuvent pas seulement ôter leurs feuilles à gâteaux dans une salle. Et dire qu'elles ne paient pas un sou de plus pour toute la place qu'elles prennent. Je crois bien que c'est pour cacher leurs faux cheveux qu'elles font ça.

— Tais-toi, Jean, mon té que tu as mauvaise langue. Du reste, on a assez taboussé à présent ; y faut dormir.

» On s'est donc endormi et j'ai rêvé que je voyais un des officiers de la police de Lausanne qui était au cinéma. Et il avait devant lui deux de ces donzelles à chapeaux qui lui bouchaient le jour. Je ne sais pas si on doit appeler ça le jour, car il y fait nuit. Enfin, bref, y ne voyait rien. Il penchait que je le penche sa tête à droite et à gauche. Oh ! bernique, c'était toujou la même chose. Alors il est sorti tout en colère et en disant : « Ah ! c'est comme ça, et bien on y va mettre ordre ! »

» Bravo ! que je me suis dit, voilà un gaillard !

» Et là-dessus, je me suis réveillé. J'étais tout capot. C'est égal, si mon rêve se réalisait, ça arrive des fois, ce serait une rude bonne affaire, qu'en dites-vous ! Faudrait un Gessler pour faire enlever le chapeau à ces dames. Ce serait pas long.

» JEAN BOUGNET. »

Les Cas. — La première chose à faire lorsqu'on est appelé près d'un malade, est de découvrir où le cas niche ; puis s'informer si c'est un cas récent, car il est désagréable de traiter ce cas tard, le mal de tête est un cas haut, celui des pieds est un cas bas. Si vous êtes appelé près d'un noyé, c'est un cas d'eau, pour un homme frappé d'un coup de soleil, c'est un cas d'astre, pour une brûlure, c'est un cas chaud.

Il faut autant que possible ne traiter que des cas sûrs, c'est le seul moyen de guérir les cas nets, à moins de tirer son malade et de l'envoyer sous le marbre de la tombe, ce qui n'est malheureusement pas un cas rare.

Pour le cas où mes lecteurs ne trouveraient pas mes cas faits ainsi qu'ils devraient être, je leur ferai observer que ce sont des cas libres et qu'ils peuvent les considérer comme des cas nuls.

Une fidèle lectrice
de la rue de Ca rouge.

Le **Joli Cabaret** a débuté hier soir, vendredi, dans la salle des concerts du Casino-Théâtre. C'est une petite bouffée d'air parisien ; non, plutôt, ce sont des choses de chez nous à la sauce parisienne. C'est dire que c'est léger, mousseux, pétillant à souhait ; un peu « rosse », parfois. C'est le genre. On rit. Or, qui rit pardonne. Allez au **Joli Cabaret**. Vous ne regretterez pas votre soirée.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

Lausanne. — Imprimerie AMI FATIO & Cie.

Albert DUPUIS, successeur.